



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE PRICE

Le 17 juillet 2008

COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITE DU VILLAGE DE PRICE

A une séance régulière du conseil tenue à l'Hôtel de ville de Price, lundi le 7 juillet 2008, à laquelle sont présents :

Le Maire : Monsieur Claude Dupont

et les conseillers suivants : Madame Lise Levesque,
Messieurs Michel Deroy, Steeve Belzile, Laurent Émond
et Jean-Roch Lantagne.

formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Louise Furlong, directrice générale, greffière est aussi présente.

Résolution 2008-226 :

ATTENDU QUE L'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal (c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettres);

ATTENDU QUE si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays;

ATTENDU QUE la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises;

ATTENDU QUE le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population;

Il est proposé par Jean-Roch Lantagne, appuyé par Michel Deroy et résolu unanimement que la Municipalité de Price fasse parvenir la présente résolution à l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes pour indiquer son opposition à la déréglementation de Postes Canada et exige que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.

Adopté

Vraie copie de résolution
Tirée du livre des procès-verbaux
Ce 17^{ème} jour de juillet 2008.


LOUISE FURLONG
Directrice générale